

Charte de la commune nouvelle « ORVANNE »

Préambule

Principes fondateurs

Les communes de Moret sur Loing et d'Ecuelles ont réfléchi ensemble à un avenir commun. Leur proximité géographique, sociale, culturelle, sportive conduit les habitants à se retrouver régulièrement au sein des mêmes associations, à partager les mêmes équipements soit communaux, d'Etat (perception, commissariat), départementaux (collège, pompiers), gare, commerces ...

Les élus travaillent ensemble à la mise en œuvre de mêmes projets de développement au sein de la CC Moret Seine et Loing et dans de nombreux syndicats intercommunaux.

Leur complémentarité est un atout pour l'avenir de ce territoire.

Conscients de leurs responsabilités envers les habitants et de l'avenir de leur commune, animés par l'objectif de poursuivre les actions indispensables au développement de leur territoire et à l'épanouissement de la population, les élus ont décidé la création d'une Commune Nouvelle. Celle-ci se fera , en pérennisant les communes historiques, en conservant leur identité et leur spécificité, tout en ayant la volonté d'offrir à tous les habitants la même qualité de service et de leur garantir un cadre de vie accueillant leur permettant de s'épanouir dans une vie locale riche et diversifiée .

Cette charte a pour objet de rappeler l'esprit qui anime les élus ainsi que les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance tant de la Commune Nouvelle que des communes déléguées.

Objectifs

Les objectifs de la commune nouvelle sont les suivants :

- Mettre en place une nouvelle collectivité plus dynamique, plus attractive en terme économique, social, culturel, sportif, d’habitat, d’environnement, et en capacité de porter des projets plus ambitieux à moindre coût et de mutualiser les dépenses ;
- Mettre en commun et mutualiser les ressources humaines et financières des 2 collectivités par une gestion administrative unique génératrice d’amélioration de la qualité du service rendu, d’efficacité et d’économies importantes ;
- Garantir une représentation équitable des 2 communes au sein de la commune nouvelle et une égalité de traitement entre tous les habitants ;
- Conserver l’identité des Communes Historiques en soutenant la vie associative et sociale ;
- Maintenir les services municipaux de proximité pour les habitants, et l’affectation des agents dans les communes déléguées ;
- Assurer une meilleure représentation de notre territoire et de ses habitants auprès de l’Etat, des autres collectivités ou établissements publics.

Partie 1. La commune nouvelle

La Commune Nouvelle prend le nom de « ORVANNE ».

La commune nouvelle se substitue aux communes pour toutes les délibérations et les actes ; pour l'ensemble des biens, droits et obligations ; tous les personnels municipaux sont rattachés à la Commune Nouvelle.

Le siège de la commune nouvelle est fixé au 26, rue Grande à Moret sur Loing.

Compétences

Les compétences de la Commune Nouvelle sont celles dévolues par la loi. La commune nouvelle aura une compétence générale. Dans la période transitoire, les compétences de proximité seront déléguées à la Commune déléguée. Cette dernière doit rendre compte des décisions prises au titre des compétences déléguées à la Commune Nouvelle qui conserve la responsabilité de la compétence déléguée.

Le Conseil Municipal

- Le Maire : il est élu par les membres du conseil municipal ;
- Les Adjoints : pour la période transitoire sera élu un 1^{er} adjoint et éventuellement d'autres adjoints si les compétences regroupées le nécessitent ;
- Les conseillers municipaux : durant la période transitoire, l'effectif total du conseil sera de 46 membres, puis de 29 à partir des prochaines élections municipales (conformément à la loi) ;

Le maire et le premier adjoint ne seront pas issus de la même commune.

Les commissions seront fusionnées.

Ressources

La commune nouvelle bénéficie de la fiscalité communale. Les taxes communales sont soumises à une intégration fiscale progressive pendant 13 ans sur décision du conseil municipal de la commune nouvelle .

Pour l'année 2015, les communes d'Ecuelles et de Moret sur Loing, représentées par leur maire en exercice dûment autorisés par leurs conseils municipaux respectifs décident que les taux d'imposition qui seront proposés au vote seront les suivants :

Commune de Moret sur Loing :

- Taxe d'habitation : 12,64 %
- Taxe sur le foncier bâti : 28,44 %

Commune d'Ecuelles :

- Taxe d'habitation : 9,37 %
- Taxe sur le foncier bâti : 14,52 %

Charges directement prises en charges par la commune nouvelle

Les charges (investissement et fonctionnement) liées aux équipements généraux (non affectés à chaque commune déléguées) seront directement prises en charges par le budget de la commune nouvelle (voir ci-après « ressources financières des communes déléguées »). En outre les charges de personnel et les charges financières seront également prises en charge globalement sans réaffectation aux budgets des communes déléguées.

Les équipements généraux seront définis et votés par le conseil municipal de la commune nouvelle, avec avis des conseils communaux.

D'ores et déjà, les conseils municipaux décident d'inclure dans cette liste :

- La construction de la future Médiathèque de la Céramique ;
- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle ;
- L'élaboration d'un agenda 21 pour la commune nouvelle.

Partie 2. Les Communes Déléguées

La loi prévoit la création de plein droit de Communes Déléguées. Chaque commune déléguée conservera son nom et ses limites territoriales. Ainsi les noms de Moret sur Loing et d'Ecuelles seront conservés de par la loi.

D'ores et déjà les communes d'Ecuelles et de Moret sur Loing, représentées par leur maire en exercice dûment autorisés par leurs conseils municipaux respectifs décident la création de deux communes déléguées à savoir :

- La Commune Déléguée de Moret sur Loing dont le siège est fixé au 26, rue Grande à Moret sur Loing ;
- La Commune Déléguée d'Ecuelles dont le siège est fixé au 45, rue Georges Villette à Ecuelles.

Compétences

Les compétences de la commune déléguée sont celles dévolues par la loi et qui ont fait l'objet d'une délégation sur les actions de proximité :

- L'accueil, la gestion des écoles, des associations, de l'état civil, des salles, la vie associative ;
- Les commémorations ;
- Les animations, fêtes communales ;
- Les comités consultatifs communaux d'action sociale (antennes du CCAS).

Le Conseil Communal

Chaque Commune Déléguée sera dotée d'un conseil communal composé de

- Un maire délégué, la compétence du maire délégué est définie par la loi : il est officier d'état civil et officier de police judiciaire. Il rend un avis sur les décisions d'urbanisme, permissions de voirie, projets d'acquisition, d'aliénation d'immeubles, réalisés par la commune nouvelle. Il recevra des délégations liées à la gestion de la proximité ;

- Des membres du conseil communal élus par le conseil municipal de la Commune Nouvelle parmi ses membres ;
- Des adjoints délégués des communes délégués désignés parmi les membres du conseil municipal de la Commune Nouvelle. Leur nombre est déterminé par le conseil municipal de la Commune Nouvelle en début de mandat.

Durant la période transitoire, il est conservé la même organisation dans chaque commune : même conseil, mêmes adjoints.

Le conseil communal voit ses compétences définies par la loi. Il a compétence pour gérer les dossiers propres au territoire de la commune déléguée. Le conseil communal :

- Répartit les crédits de fonctionnement délégués par le conseil municipal ;
- Donne son avis sur les projets et rapports concernant les affaires dont l'exécution est prévue sur tout ou partie de son territoire ;
- Donne son avis sur le montant des subventions allouées aux associations ayant leurs activités sur la commune déléguée ;

Ressources financières

Dotations annuelles

Chaque commune déléguée disposera de :

- Une dotation annuelle de fonctionnement comprenant une dotation de gestion locale et une dotation d'animation ;

Ces dotations seront arrêtées par le conseil municipal de la Commune Nouvelle lors du vote du budget général. Ces dotations seront déterminées sur les bases des budgets de fonctionnement de la commune déléguée avant regroupement, déduction du poste frais de personnel, des charges financières qui seront légalement pris en charge par le budget général de la Commune Nouvelle et

également de toute autre charge qui serait prise en compte par la Commune Nouvelle en accord avec le conseil communal de la commune déléguée.

Les charges liées aux équipements gérés directement par la commune nouvelle ne seront pas supportées par les budgets des communes déléguées.

Un état spécial, annexé au budget de la commune nouvelle retracera les dépenses et recettes de chaque commune déléguée.

Partie 4. Le centre communal d'action sociale (CCAS)

Afin de soutenir l'action sociale sur l'ensemble du territoire, un CCAS sera constitué à l'échelon de la Commune Nouvelle et ce conformément à la loi.

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Les membres nommés le sont parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le CCAS au sein duquel seront représentées les deux communes, sera chargé de définir la politique sociale de la Commune Nouvelle.

Les communes déléguées créeront un comité consultatif communal en matière d'action sociale dont les membres seront membres de droit du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour la période transitoire, les membres des deux CCAS existants dans les communes déléguées deviennent membre de droit du comité consultatif communal de leur commune.

Partie 5. Le personnel

L'ensemble des personnels communaux relève des attributions de la Commune Nouvelle dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes (sans perte de revenu).

Le personnel dans son ensemble est géré par la Commune Nouvelle. Il est placé sous l'autorité du maire de la Commune Nouvelle.

Afin de permettre le fonctionnement des communes déléguées, la Commune Nouvelle mettra à disposition de la commune déléguée le personnel qui devra lui permettre d'exercer ses compétences. Ainsi, le service public de proximité continuera d'être assuré par les mêmes agents communaux, dans chacune des deux communes.

Pour ce qui concerne les recrutements et les modifications de poste (temps partiel notamment), les décisions seront prises conjointement par les maires des deux communes déléguées.

Partie 6. Engagements pour le mandat 2015-2020 et révision de la charte

Engagements pour le mandat 2015- 2020

- Réaliser les programmes électoraux des équipes élues (voir annexe) ;
- Maitriser la pression fiscale ;
- Maitriser l'endettement.

Révision de la charte

Cette charte a été élaborée dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle représente la conception que se font les élus des deux communes fondatrices du regroupement de communes.

La présente charte a été adoptée par les conseils municipaux des communes fondatrices. Elle ne pourra donc faire l'objet d'une quelconque modification sauf à être votée à la majorité de 70 % du conseil municipal de la Commune Nouvelle.

Annexe 1. Programmes des équipes élues en mars 2014

Moret sur Loing

(voir annexe)

Ecuelles

(voir annexe)

Un programme concret et porteur

Pour les 6 ans à venir, notre équipe s'engage pour
notre ville et notre Communauté de Communes Moret Seine & Loing à :

Préserver et valoriser notre environnement

Nous continuerons à :

- /// Appliquer notre agenda 21 (voté à l'unanimité) et finaliser le plan climat MSL.
- /// Améliorer les services ordures ménagères, balayage, déchetterie, (MSL pour 4,370 M €/an), eau, assainissement.
- /// Nous équiper en véhicules propres.
- /// Améliorer le fleurissement, la propreté (récompensés en 2013 par une 2^{ème} Fleur Régionale), la lutte contre les déjections animales, les tags...
- /// Dissimuler les transformateurs (ERDF) par des fresques.
- /// Organiser des manifestations de sensibilisation à l'Environnement.
- /// Lutter contre l'exploitation du gaz de schiste. (Attaque de la décision de la Préfecture)
- /// Soutenir les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP).
- /// Valoriser nos Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- /// Militer pour la création du Parc Naturel du Bocage Gâtinais.



Nous nous engageons à :

- /// Acheter le remplacement des branchements d'eau en plomb, (SIDEAU) la restauration des toilettes publiques.
- /// Restaurer les vannages sur le Loing. (Syndicat du Loing)
- /// Economiser l'énergie dans nos bâtiments et sur l'éclairage public.
- /// Créer des déversoirs d'orage avec Veneux-Les Sablons.
- /// Construire les bâtiments en Haute Qualité Environnementale.
- /// Réaliser avec le Conseil Général :
 - Le vélo route du Quai du Canal au Viaduc.
 - Un espace de promenade au Calvaire.

Développer le transport public

Nous continuerons à :

- /// Développer les transports en commun (coût actuel : 1 M €/an)(étude lancée par MSL).
- /// Nous battre pour améliorer la régularité et le confort des trains.

Nous nous engageons à :

- /// Réaliser le pôle gare Veneux- Moret (parking auto vélo sécurisé, gare routière, voté par le STIF pour 8 millions € et subventionné à 90 %, début des travaux fin 2014).
- /// Mettre les arrêts de bus aux normes d'accessibilité.
- /// Instaurer :
 - Le transport à la demande,
 - Une navette Gare-Gros Bois-Centre-Ville-Renardières (étude en cours).



Conserver des finances saines

et offrir des services de proximité de qualité

Nous continuerons à :

- /// Développer notre intercommunalité (la plus dynamique du Sud Seine et Marne) pour faire plus et mieux à moindre coût.
- /// Maîtriser les dépenses de fonctionnement et mutualiser pour économiser.
- /// Développer nos nouveaux sites internet (inscriptions, paiement en ligne...).
- /// Faciliter les contacts avec les élus.
- /// Informer, réunir et consulter les riverains et les usagers.
- /// Embellir le cimetière.



Nous nous engageons à :

- /// Conserver une fiscalité communale et communautaire stable, après avoir baissé les taux depuis 2008.
- /// Ne pas augmenter la dette et investir pour l'avenir.
- /// Rechercher des subventions et des partenariats.
- /// Nous battre pour conserver les services publics, commissariat, classes, perception, pompiers...

Promouvoir le sport

Nous continuerons à :

- /// Subventionner et être à l'écoute de toutes nos associations sportives qui regroupent 1200 adhérents dont 44% de jeunes de moins de 16 ans.
- /// Entretien nos équipements (gymnase, terrains de foot, boules, tennis, judo...).
- /// Développer l'école multisports (actuellement 630 enfants accueillis) et les activités des équipements communautaires : piscine... (Coût actuel : 1,4 M €/an).
- /// Organiser de grandes compétitions (foulée, championnats, tournois...).

Nous nous engageons à :

- /// Agrandir le Gymnase (voté à l'unanimité, attente des subventions).
- /// Rénover le circuit VTT.
- /// Aménager l'espace de la Saussaie.
- /// Réaménager la piscine en complexe aquatique.
- /// Réhabiliter le stand de tir.
- /// Organiser en 2015, les Jeux de Seine et Marne avec MSL.



Créer des emplois et des richesses

Nous continuerons à :

- /// Agir pour que notre territoire reste le plus dynamique économiquement du Sud Seine et Marne.
- /// Défendre nos marchés et le petit commerce (par des prêts sans intérêt aux commerçants qui s'installent).
- /// Soutenir les entreprises dans leur recherche de financement et d'installation.
- /// Développer la notoriété de Moret, aujourd'hui connu dans le monde entier et accroître ainsi le nombre de touristes (120 visites guidées en 2008, 251 en 2013) afin de bénéficier d'un maximum de retombées économiques.



Nous nous engageons à :

- /// Aménager 27 ha au Pôle Economique des Renardières et ainsi créer 300 emplois (en complément des 800 déjà créés) dont une partie sur l'Eco-pôle dédié aux entreprises du développement durable.
- /// Construire un hôtel d'entreprises à Montigny sur Loing.
- /// Aménager un centre de télétravail.
- /// Exploiter nos brevets liés au Miscanthus (agromatériaux).
- /// Après en avoir créer 5, favoriser l'implantation de Chambres d'Hôtes.
- /// Créer un Conseil de Développement Economique Communautaire.

« Réalisme, volonté, imagination »

r d'avenir pour notre ville et notre territoire

Renforcer l'amélioration de notre cadre de vie

Nous continuerons à :

/// Assurer la sécurité par les actions de prévention du CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), en travaillant avec le commissariat (pour maintenir notre taux très faible de délinquance).

/// Soutenir la vie associative qui regroupe 2 500 adhérents (mise à disposition de locaux, subventions, actions en partenariat...).

/// Organiser et développer des animations familiales, (nouveaux bébés, nouveaux morétiens, carnaval, fêtes foraines, feu d'artifice et retraite aux flambeaux, animations de Noël, Fêtes de Printemps et 1900, Festival de l'Humour, cinéma en plein air, repas de quartier, vide greniers...) pour conforter notre convivialité.

/// Développer les jumelages avec Kulsheim et Kilkenny et les rencontres internationales.

/// Maîtriser notre urbanisme en conservant le même nombre d'habitants dans le cadre du Plan Local de l'Urbanisme et du SCOT.

/// Demander un mur antibruit le long de la D606.



Nous nous engageons à :

/// Rénover la Salle des Fêtes, la Salle Marquis de Roys, les salles du CAC.

/// Mettre en place le PLH (rénovation des logements vétustes, façades...).

/// Créer un service urbanisme communautaire (voté à l'unanimité).

/// Déployer la fibre optique sur le territoire communautaire (voté à l'unanimité pour 4,2 millions €).

/// Étudier l'opportunité d'installer de la vidéo protection.

Entretenir et sécuriser la voirie

Nous continuerons à :

/// Investir régulièrement pour entretenir, rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et sécuriser (limiter la vitesse) nos 20 Km de voirie.

/// Après avoir créé 180 places gratuites, à accroître et améliorer les conditions de stationnement, sans augmenter le montant des PV.

/// Initier les enfants à la sécurité routière (permis vélos, piétons).



Nous nous engageons à :

/// Rénover, entre autres, les rues des Granges, Pierre Morin (avec Veneux), le quai du Canal, le devant de l'Eglise, le centre-ville, les trottoirs rue du Clos Blanchet...

/// Réaliser la passerelle sur le Loing, (étude en cours) mettant 140 places de parking à 10 minutes de notre centre ville.

/// Améliorer l'éclairage public en particulier à Gros Bois.

Favoriser de bonnes conditions d'enseignement

Nous continuerons à :

/// Œuvrer pour donner à nos enfants les meilleures chances de réussite.

/// Améliorer le confort et la qualité des bâtiments scolaires et périscolaires (économie d'énergie...).

/// Augmenter les dotations par élève, (déjà l'une des plus élevées du Sud 77)

/// Financer les intervenants musique, piscine, les classes de découverte....

/// Aider financièrement le collège, la Classe Orchestre, le Brevet d'Initiation à l'Aviation, (150 000 €/an).

/// Financer l'Ecole Notre-Dame, (30 000 €/an).

/// Conserver des tarifs modérés à la cantine, à la garderie, au Centre de Loisirs en recherchant la qualité du service.

Nous nous engageons à :

/// Refaire la toiture de la maternelle (votée à l'unanimité, subventions accordées).

/// Mettre en place la réforme des rythmes scolaires avec des TAP (temps d'activités péri scolaires) de qualité et gratuits.

/// Finir l'équipement du Groupe Scolaire en tableaux numériques interactifs.



Valoriser notre patrimoine et la culture pour tous

Nous continuerons à :

/// Financer et accompagner les activités et les associations culturelles.

/// Mettre en valeur nos sites classés (parcours patrimoine et Sisley...).

/// Proposer une programmation culturelle diversifiée (expositions, concerts, festivals, scènes rurales, fête des lumières, Nuit des Musées...).

/// Développer les Journées du Patrimoine, les résidences d'artistes...

/// Aider à la promotion des artistes locaux (Galerie d'Arts virtuelle sur www.msl.fr).

/// Militer à l'Association Eau et Lumière (pour le classement par l'UNESCO des sites Impressionnistes).

/// Mettre en œuvre la politique culturelle de MSL (Mise en réseau des bibliothèques, Danse, Musique, Théâtre... (pour un coût actuel de 270 000 €/an).



Nous nous engageons à :

/// Restaurer le portail de l'Eglise, (voté à l'unanimité, subventions en attente).

/// Restaurer la Façade François I^{er}, (voté à l'unanimité, subventions en attente).

/// Rénover la roue du Moulin Graciot.

/// Aménager une médiathèque, véritable pôle culturel, de rencontres et d'échanges (voté à l'unanimité, subventions en attente).

/// Créer un sol au Prieuré de Pont Loup.

/// Rénover le lavoir par le chantier d'insertion (accord de MSL pour septembre 2014).

/// Envisager (étude en cours) des salles de danse avec Veneux-Les Sablons dans l'éco quartier, derrière l'Intermarché.

/// Créer un mois musical, renforcer la Fête de la Musique.

Accroître la solidarité et le bien vivre ensemble

Nous continuerons à :

/// Animer les actions du Centre Social (chantiers d'insertion, logements temporaires, actions familles, ateliers, sorties... pour 580 000 €/an).

/// Répondre aux besoins des plus fragiles, aides personnalisées, colis, téléalarme, aide ménagère, Semaine Bleue ...

/// Favoriser les conditions de vie des personnes âgées.

/// Développer les liens intergénérationnels.

/// Développer les actions du Conseil Municipal des Jeunes.

/// Développer les activités pour les jeunes et les ados, (coût actuel : 430 000 €), comme le Festival Jeunesse, les animations durant les vacances scolaires...

Nous nous engageons à :

/// Agrandir le bâtiment du Centre Social (voté à l'unanimité et subventions obtenues) et développer ses actions dans le cadre du contrat signé avec la CAF EN 2013.

/// Promouvoir une résidence services au logis du Bon St Jacques (étude en cours).

/// Aider à mettre en place un pôle santé en centre ville avec les professionnels locaux (projet à l'étude).

/// Rénover et agrandir la maison de retraite A. Vernes (voté à l'unanimité par le conseil d'administration pour 8 M €).

/// Augmenter encore les places en crèche (500 aujourd'hui, un des meilleurs taux d'accueil en Île de France) dans le cadre du contrat Petite Enfance MSL, voté en 2013 (Coût annuel actuel : 1,2 M €).

/// Créer un Conseil Communautaire de la Jeunesse.



« Sérieux, dynamisme, proximité »

Cadre de vie

Adapter la commune aux besoins d'aujourd'hui

Aménager les espaces publics

- ✓ Mettre en œuvre le projet urbain présenté en réunion publique en 2012 sur les terrains de l'ancienne Céramique (projet en cours)
- ✓ Aménager et mettre en valeur un espace convivial sur la plaine de Ravanne (accès, aire de pique-nique)
- ✓ Poursuivre l'aménagement des espaces publics (cour pavée, parking du cimetière, jardin public en-dessous de l'église etc...)

Faciliter les déplacements

- ✓ Poursuivre la mise en accessibilité des espaces publics (trottoirs, voirie) aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- ✓ Remettre à plat le plan de stationnement sur la commune (y compris les places PMR) et clarifier les règles de stationnement
- ✓ Etudier, en collaboration avec la CCMSL, la question du transport des personnes à mobilité réduite vers différents commerces ou services
- ✓ Mettre en place un bus pédestre en concertation avec les parents d'élèves

Améliorer les voiries, les liaisons douces, les trottoirs et la sécurité routière

- ✓ Définir, en concertation avec les habitants, et réaliser un programme de réfection des voiries, des trottoirs et des liaisons douces sur la durée du mandat (avenue de Sens, bordure du canal)
- ✓ Réaliser le grand projet d'aménagement du cœur du village dans le cadre du contrat triennal de voirie avec

le Conseil Général (subventions obtenues en décembre 2013)

- ✓ Installer des radars pédagogiques sur les axes les plus sensibles
- ✓ Réaliser un plateau surélevé à l'intersection de la rue de Ravanne et de la route de l'Orvanne
- ✓ Sécuriser la route de Montarlot (aménager les passages piéton et obtenir de l'Agence Routière Territoriale une amélioration de l'intersection avec la bretelle d'accès à la RD 606)
- ✓ Maintenir notre vigilance auprès de Piketty, pour une meilleure réactivité du nettoyage de la voirie

Valoriser le patrimoine historique, culturel et environnemental

- ✓ Valoriser et remettre en état les éléments du patrimoine historique
- ✓ Installation de plaques d'information
- ✓ Nettoyer et remettre en état l'ancien mur d'enceinte du château de Ravanne (chantier d'insertion)

Entretien du patrimoine communal

- ✓ Achever les transformations nécessaires à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments accueillant du public (notamment salle du conseil/des mariages)
- ✓ Achever les rénovations extérieures de certains bâtiments communaux (notamment l'école Ravanne)

Réalisations 2008-2014 : Lancement du projet d'aménagement de la Céramique, adaptation et validation du projet d'aménagement de la rue Georges Villette, réfection et/ou aménagement de rues pour le stationnement ou la sécurité routière (châtaigniers, chemin de l'étang, Henri Coudray, Glaïeuls, allée Frédégonde, Charmois, Georges Villette, Orvanne, Sens, etc...), transformation de l'accueil de la mairie, nouvelle illumination de l'église, ...

Faciliter la réussite scolaire

- ✓ Installer une classe informatique mobile par étage à l'école primaire Ravanne, comme cela a été fait en 2013 en maternelle
- ✓ Maintenir et développer le principe du quotient familial pour les tarifs périscolaires,

Dynamiser les activités périscolaires

- ✓ Développer le partenariat associatif pour les Temps d'activités périscolaires (musique, théâtre, activités sportives)
- ✓ Explorer la piste d'ouverture d'une ludothèque

Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes

- ✓ Intégrer à la médiathèque des espaces adaptés (multi-média, activités numériques, salle de projection),
- ✓ Créer un conseil municipal des enfants et des jeunes
- ✓ Créer de nouvelles aires de jeux pour enfants (pharma-

cie/Aulnaie)

- ✓ Développer une programmation culturelle adaptée aux enfants et aux jeunes,
- ✓ Réaliser un mini-terrain d'activité sportive (city-stade)
- ✓ Accompagner les initiatives visant à organiser le loisir des jeunes autour d'intérêts communs (musique, jeux, cinéma, théâtre, ...)

Soutenir les actions vers la Petite Enfance

- ✓ Développer des équipements et des actions avec la Communauté de Communes (Relais Assistantes Maternelles ...)
- ✓ Soutenir les initiatives locales répondant à des besoins non satisfaits,

Permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir

Réalisations 2008-2014 : mise en place du quotient familial, facture unique, services en ligne, mise en place des TAP, redynamisation Centre de loisirs, Accueil périscolaire à la carte, rénovation des écoles, création d'une salle informatique à Ravanne, installation de tableaux numériques aux Lilas, mini-stade, accueil du Festival Jeunesse, du Musibus, accueil du RAM, soutien Associations des Assistantes Maternelles, soutien création Maisons d'assistantes maternelles, ...

Renforcer la solidarité

- ✓ Créer une équipe de bénévoles pour visiter les personnes âgées isolées et assurer le portage de produits de première nécessité
- ✓ Aider à construire des réseaux de solidarité entre voisins (entraide et sécurité)
- ✓ Continuer à accueillir les Travaux d'Intérêt Général (TIG) au sein des services municipaux pour effectuer leur peine

Soutenir les associations

- ✓ Transformer la salle Louis Duran, après le transfert de la bibliothèque vers la médiathèque, pour des activités associatives (en particulier les activités artistiques)
- ✓ Installer des panneaux d'affichage libres réservés aux associations à plusieurs endroits de la Commune

Faciliter les pratiques sportives

- ✓ Améliorer les accès aux chemins de promenade et randonnée (stabilisation, entretien, panneau d'information)
- ✓ Rénover et en améliorer le parcours sportif.

Faciliter l'accès à la Culture

- ✓ Construire la médiathèque
- ✓ Développer une programmation culturelle annuelle en

intégrant professionnels et amateurs

- ✓ Organiser le portage de livres à domicile pour les personnes isolées ou pour lesquelles le déplacement est difficile
- ✓ Initier un jumelage avec une commune d'un pays d'Europe lié à Ecuellas (Italie)

Agir pour la santé

- ✓ Finaliser le projet municipal d'un pôle médical pluridisciplinaire près du rond-point de Charmois, en partenariat avec les médecins d'Ecuellas et la pharmacie (initié en 2012)
- ✓ Poursuivre la recherche d'implantation d'un EHPAD sur la commune
- ✓ Lancer une réflexion sur le maintien à domicile des personnes âgées (« parcours de vie »)

Développer la communication

- ✓ Déterminer un planning fixe de parution de l'écuellois
- ✓ Généraliser les services publics en ligne sur internet
- ✓ Développer un service d'alerte (mail/SMS)

Favoriser l'épanouissement de la vie personnelle, familiale, collective, par les activités et les loisirs

Réalisations 2008-2014 : rénovation et extension du gymnase, création de la bibliothèque, création du forum des associations, accroissement des subventions aux associations, accueil de nouvelles associations, partenariat étroit avec la Communauté de Communes (Scènes Rurales, résidences d'auteur, etc...), création d'une salle de musique, installation du conservatoire de musique, panneaux électroniques d'information, refonte de l'écuellois et du site internet de la mairie, ...



Faire vivre la démocratie de proximité

- ✓ Associer tous les acteurs aux différents projets structurants de la commune
- ✓ Développer la participation des habitants à travers :
 - la poursuite de réunions publiques sur les orientations importantes
 - le maintien des rencontres de proximité sur des projets d'aménagements locaux
 - la création de rencontres régulières par quartier entre les élus et les habitants pour évoquer les réalisations, les projets, et recenser les avis et sentiments des habitants,
 - des sondages dématérialisés sur des questions du ressort de la commune
- ✓ Encourager la constitution de réseaux de quartier (gestion urbaine de proximité, actions de convivialité)

Préparer l'avenir de notre commune

- ✓ **Elaborer le Plan Local d'Urbanisme (PLU), en associant tous les habitants, acteurs sociaux et économiques dans une large démarche participative, pour adapter la commune aux besoins des écuellois d'aujourd'hui et de demain**
- ✓ Planifier, avec l'entreprise Piketty, l'évolution future du site au bord du canal
- ✓ Poursuivre la rénovation de l'éclairage public dans un souci d'efficacité et d'économies d'énergie
- ✓ Renouveler les décorations de Noël

Protéger l'environnement

- ✓ **Poursuivre la remise en état des massifs existants (Ravanne, Clos des Aulnes, Clos St Rémi, Avenue de Sens, arborisation de Ravanne) et le développement du fleurissement durable**
- ✓ Accompagner les projets d'aménagement de la propriété Carnot (parc animalier, espace naturel sensible)
- ✓ Ouvrir une réflexion sur un projet de jardins populaires (jardins partagés)

Créer des richesses économiques

- ✓ **Poursuivre notre action auprès de la Communauté de Communes, et avec elle, pour l'arrivée de la fibre optique ou la montée en débit de l'ADSL, (dans le cadre du syndicat mixte d'aménagement numérique)**
- ✓ Poursuivre le développement de la zone d'activités économiques pour Ecuelles, source d'emplois pour les habitants, en partenariat avec la Communauté de Communes

Diversifier l'habitat

- ✓ Réaliser, dès 2014, les 2 logements locatifs communaux à l'étage du bâtiment de l'Aulnaie (ex-bibliothèque)
- ✓ Promouvoir la mixité (accession / location) dans les projets de création de logements collectifs

Développer une attitude écoresponsable

- ✓ Appliquer et faire appliquer des normes écologiques pour les nouvelles constructions : bâtiment BBC ou à énergie positive, plantations durables,...
- ✓ Offrir un bac à composter aux nouveaux arrivants sur la commune, ainsi qu'aux participants du concours « villes et villages fleuris »
- ✓ Poursuivre les projets liés à l'environnement avec les écoles et centre de loisirs : collecte des déchets dans la nature, ou jardin pédagogique
- ✓ Relayer le site de covoiturage du Conseil Général et réserver des places sur différents sites

Préparer et préserver l'avenir et celui de nos enfants

Réalisation 2008-2014 : Mise en place des fauches tardives, 2ème prix du fleurissement durable 2012 et 2013, arrêt de l'utilisation des pesticides, audit énergétique, isolation thermique des bâtiments rénovés (écoles et gymnase), mise en conformité du POS, développement de plusieurs dizaines d'emplois sur le Pôle économique des renardières, objectif de mixité sociale dans les projets de logements en négociation, développement des réunions publiques, des rencontres de proximité et des démarches participatives, ...